

Fiche-action n°5 – Coopération		
Objectif prioritaire 3	Créer un partenariat durable pour le développement du territoire	
Fonds mobilisé et montant (FEDER OS5, LEADER, FEAMPA)	Fonds mobilisé LEADER	Montant prévisionnel 40 000 €
Version consolidée	01/01/2023	
Indicateur(s) de résultat et réalisation associé(s)	<p>Indicateur(s) de réalisation et de résultat associé(s) : Les indicateurs sont renseignés par l'AGR à l'échelle des programmes et par le GAL à l'échelle de la stratégie.</p> <p>A l'échelle des programmes : il s'agit des indicateurs de réalisation et de résultat tels que prévus dans le programme régional et dans le PSN (ex : création d'emploi). Des indicateurs de performance supplémentaires pourront être intégrés suite aux modifications du Plan Stratégique National.</p> <p>A l'échelle de la stratégie du GAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de consommation des crédits européens par thématique • Répartition des bénéficiaires des formations sur le territoire • Nombre de thèmes abordés • Nombre et type de projets aidés • Nombre de projets aidés au total • Nombre d'emploi créé • Population couverte par le projet 	
Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie	<p>Lors d'un atelier spécifiquement dédié à la coopération, les acteurs du territoire et des territoires voisins ont prouvés une forte volonté de consacrer du temps à des projets de coopération. Plusieurs projets sur différentes thématiques y sont ressortis.</p> <p>Cette ouverture vers les autres territoires permettra de diffuser et avoir une vision de nouvelles pratiques sur des problématiques communes. C'est à travers les autres territoires que nous voulons émerger des projets innovants pour le territoire.</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <p>Soutenir les actions de coopération « inter-territoriales » et « transnationales » en lien avec la stratégie de développement, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Découverte du territoire de la Biovallée aux élus des territoires ruraux de Nouvelle-Aquitaine à travers des échanges entre pairs, voyages d'études • Création d'un marché de truffes sur le Ruffécois avec le territoire Ouest Charente • Échanges autour des problématiques de gestion et impacts du changement climatique dans l'agriculture • Développement de la mobilité douce à vélo (cheminement doux, communication touristique commune) • Démarches alimentaires en lien avec les circuits courts 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Échanges scolaires dans le cadre d'une étude répondant à une/des problématiques de deux territoires • Communication commune de la programmation LEADER FEDER OS5 avec les GAL de Charente • Élargissement du réseau « Réseau des Jardins du Ruffécois » • Coopération autour du devoir civique <p>Effets attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du cadre de vie et de l'image du territoire • Faire connaître notre territoire au niveau départemental, régional, national et transnational • Enrichissement des acteurs locaux à travers les autres territoires • Mise en place d'actions innovantes • Création de partenariats durables • Dynamisme autour de l'innovation multi-partenaire
Types d'actions soutenues	<ul style="list-style-type: none"> • En lien avec les objectifs opérationnels de la fiche : - Organisation d'événements ; - Mise en place d'actions, de projets « test » ; - Actions de communication, de sensibilisation, de promotion, de valorisation territoriale ; - Transfert d'expériences ; - Animations, formations, actions d'expérimentation ; - Etudes, prestations de services, acquisitions de logiciels ; - Ingénierie de coopération thématique et interterritoriale. - Frais de déplacement et d'accueil de délégation (hébergement, restauration, frais de traductions et d'interprétariat, ...)
Bénéficiaires éligibles	Hormis les bénéficiaires précisés dans la rubrique « inéligibilités », sont éligibles tous les bénéficiaires dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.
Conditions d'éligibilité	Sans objet.
Coûts éligibles	Hormis les coûts précisés dans la rubrique « inéligibilités », sont éligibles tous les coûts dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.
Inéligibilités	<p>Sont exclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquisition foncière et immobilière • Renouvellement de matériel : le matériel devra être acquis pour contribuer au développement de l'activité • Les mises aux normes réglementaires si c'est le seul objet du projet • Les investissements acquis en leasing, crédit-bail, location-vente • Le bénévolat • Frais de traduction et d'interprétariat pour les lycées • Les grandes entreprises à l'exception des collectivités et leurs groupements ainsi que les associations locales et consulaires. <p>Ne sont pas éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les investissements matériels et les projets d'ingénierie (immatériel et/ou coûts de personnel) des communes de + de 25 000 habitants ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle) » • Les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature.
Eligibilité temporelle des dépenses	<p>1^{er} Janvier 2023</p> <p>Les dépenses présentées doivent respecter la réglementation européenne et nationale des aides d'Etat. Tout commencement d'exécution avant le dépôt de la demande d'aide est susceptible de rendre tout ou partie du projet inéligible.</p>
Lignes de partage avec les autres dispositifs	<p>Le GAL ne pourra pas mobiliser son enveloppe LEADER et FEDER OS5 pour des typologies d'actions éligibles à d'autres dispositifs du Plan Stratégique Régional, du FEAMPA (hors OS 3.1), ou du programme régional FEDER-FSE+ (hors OS5).</p>
Principes/Modalités de sélection	<p>Les modalités et principes de sélection seront définis par le GAL selon les conditions prévues dans son règlement intérieur.</p>
Fonctionnement du dispositif	<p>Au fil de l'eau</p>
Taux max. d'aide publique	<p>Maître d'ouvrage public : 100%</p> <p>Maître d'ouvrage privé : 80%</p>
Taux de cofinancement	<p>80 %</p>
Type de soutien	<p>Subvention</p>
Planchers	<p>Double plancher de 8 000€ de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 5 000€ d'aide FEADER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.</p>
Plafonds (facultatif)	<p>Pas de plafonds pour cette fiche action</p>
Modalités de versement	<p>Avances, acomptes et soldes selon les règles imposées par chaque fonds.</p>
Recours à des OCS	<p>Voir réglementation en cours pour les programmes FEDER et FEADER.</p>
Règlementation aides d'Etat	<p>La réglementation des aides d'Etat est applicable en fonction des projets.</p>
Eligibilité géographique	<p>Voir PSR.</p>
Contribution à la mise en œuvre des ambitions de la feuille de route régionale NéoTerra dédiée à la transition écologique et énergétique	<p>Ambition 1 - L'engagement citoyen</p> <p>Ambition 2 - La transition agro écologique</p> <p>Ambition 3 - La transition des entreprises</p> <p>Ambition 4 - Les mobilités propres</p> <p>Ambition 5 - durable</p> <p>Ambition 6 - Un nouveau mix énergétique</p> <p>Ambition 7 - Objectif "Zéro déchet"</p> <p>Ambition 8 - La préservation de la biodiversité</p> <p>Ambition 9 - La préservation de la ressource en eau</p> <p>Ambition 10 - La préservation des terres agricoles et forestières</p> <p>Ambition 11 – La région, une administration exemplaire</p>